

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 27 juin 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	20 juin 2022	20 juin 2022
23	18	18 + 1		

Délibération n° 2022DE06-0044 : Prix du repas pris à la cantine à compter du 01/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Martine LLEU).

Secrétaire de séance : Jean-François MALTERRE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les prix en vigueur pour les repas pris à la cantine :

- Enseignants **5.00 €**
- A.V.S. **4.00 €**
- Adultes occasionnels **5.00 €**
- Enfants (barème suivant quotient familial des parents) :

Tranche QF	Prix repas cantine	Aide de l'État
0 -700	0,80 €	3,00 €
701 - 1800	1,00 €	3,00 €
1801 et plus	2,60 €	0,00 €

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année scolaire 2022/2023 ces mêmes tarifs.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne** acte au rapporteur des explications entendues ;
- **Fixe** les prix des repas pris à la cantine tels que proposés ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 017 – 200080091-- 20220627 –
2022DE06-044_----- --DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 01 / 07 / 2022

Rendu exécutoire le 01 / 07 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 30 juin 2022.

Le Maire,




Walter GARCIA